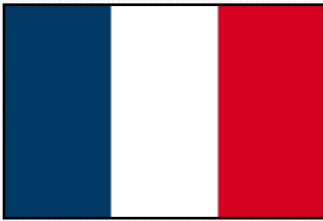


## **BONNE PRATIQUE 4**

### **FRANCE - SUIVI PÉDAGOGIQUE D'ENFANTS ITINÉRANTS PAR LA CRÉATION D'UN CARNET DE VOYAGE**



#### **MUNICIPALITÉ**

Dijon

#### **TYPE D'ACTION**

SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ENFANTS "ITINÉRANTS" PAR LA CRÉATION D'UN CARNET DE VOYAGE

#### **NIVEAU DE LA BONNE PRATIQUE**

éprouvée



## **ORGANISME POUVANT ÊTRE CONTACTÉ**

**Ecole "Les Voyageurs"**

Rue Django Reinhardt

21 000 Dijon

France

Tél : +33 (0)3 80 68 28 64

## **THÈMES**

Documents, Education, Itinérance

## MOTS-CLÉS

documents personnels, matériel pédagogique

## EN COURS

Oui

## E?CHELLE

locale

## CONTEXTE

Création d'un "carnet de voyage" qui comprend des renseignements d'ordre administratif relatifs à l'enfant (nom, prénom, date de naissance) et législatif (obligation d'accueil) ; des indications sur les différents établissements scolaires fréquentés (pour une mise en réseau des enseignants) ; une rubrique "sommative" (sous forme d'items) dans laquelle figure les compétences attendues dans toutes les disciplines ; une partie sur les manuels scolaires et les supports pédagogiques utilisés par l'enfant ; une feuille de route, qui témoigne des derniers travaux réalisés (en lecture et mathématiques) ; une partie réservée aux familles lors de l'inscription ou de l'accueil de l'enfant à l'école, qui peut comporter divers renseignements (autorisation ou non de sorties scolaires) et des informations qu'elles jugent indispensables (enfant diabétique, etc.) ; une partie consacrée à des productions significatives sélectionnées avec l'enfant lors de son évaluation (qu'elle soit initiale ou continue) et des annotations de l'enseignant (projet individualisé, plan de travail pour l'enfant, etc.) pour permettre d'identifier et de distinguer les contenus qui relèvent de l'enseignement de ceux qui contribuent au développement général de l'enfant.

## DESCRIPTION

Le suivi pédagogique doit favoriser l'entrée et la progression des enfants dans les apprentissages scolaires, mais aussi leur intégration dans toutes les structures éducatives, quelles que soient leurs formes. Ce type d'accompagnement socio-scolaire a pour objet de proposer à l'enfant des activités adaptées à ses compétences ou à ses connaissances réelles et non à celles attendues par rapport à son âge. Les démarches et les contenus sont souples et peuvent s'inscrire dans une perspective interculturelle. Cette pratique, qui place l'enfant au centre des apprentissages et qui le rend acteur de ceux-ci, se veut une pédagogie de la réussite. Ce travail renseigne l'enseignant quant aux centres d'intérêts de l'enfant et à ses démarches d'apprentissages, alors que ce dernier

peut dire "comment il apprend", "ce qu'il réussit facilement et pourquoi", "ce qu'il aime", "ce qui est difficile et pourquoi", etc.

## **DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DISPONIBLES**

Non

## **PARTENAIRES**

local ou régional

## **MÉTHODE SUIVIE**

Le suivi doit respecter, prendre en compte et valoriser les cultures d'origine et renforcer la motivation et l'investissement de tous les partenaires concernés. Il repose sur trois axes : des pratiques pédagogiques et relationnelles permettant de (re)mettre l'enfant en confiance, de le rassurer, de l'aider à s'approprier le livret et à se situer par rapport à l'école (codes et apprentissages) ; un document (livret, carnet ou dossier) destiné aux parents et aux différents enseignants pour les informer sur le niveau d'acquisition des compétences et connaissances de l'enfant dans toutes les disciplines scolaires ; et un mécanisme de transfert et d'accompagnement du document qui, suivant le niveau, les contenus et les objectifs, peut être assuré par l'administration ou les familles elles-mêmes.

## **ACTION ÉVALUÉE COMME UNE BONNE PRATIQUE PAR&NBSP;**

Rapport de Diana Kirilova et Virginie Repaire « *Les pratiques innovantes dans le domaine de l'éducation pour les enfants roms* » document du Conseil de l'Europe, Direction Générale IV, Direction de l'éducation scolaire, extra scolaire et de l'enseignement supérieur, Division de la dimension européenne de l'éducation, référencé DGIV/EDU/ROM (2003) 9 rev1. Ce rapport a été validé par le Comité directeur européen de l'éducation (CDED).

## **EVALUÉ PAR**

Conseil de l'Europe

## **MOYENS DE DIFFUSION DE L'ACTION**

matériel

## **MATÉRIEL**

carnet de voyage.

## **TYPE D'ACTION**

SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ENFANTS "ITINÉRANTS" PAR LA CRÉATION D'UN CARNET DE VOYAGE

COE Good Practices and Policies  
<http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/>

Samedi, Octobre 15, 2011 - 12:10